

**PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du VENDREDI 29 juillet 2011 à 20 heures**

Date de Convocation	: 22 juillet 2011	Nombre de Membres en exercice	: 15
Date d’Affichage	: 22 juillet 2011	Nombre de présents	: 13
		Nombre de votants	: 15

L’an deux mil onze, le vendredi 29 juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : François BOBO, Jean FLAMANT, Guy PERNAUT, Anne PERDU, Bernard CORDELETTE, Didier LEMEE, Emmanuel FONTAINE, Marie-Jeanne BAILLEUX, Christophe GOSSEAU, Yann MARTIN, Suzanne GERONON, Françoise ARMANI, Avelino GOMES, Carine KOWALSKI.

Absent (s) excusé (s) et représenté (s) :

Maurice BOITELLE	par	Jean FLAMANT
Didier LEMEE	par	Guy PERNAUT

Il est procédé à l’élection d’une secrétaire de séance pris au sein du Conseil ; Mme Suzanne GERONON à l’unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu’elle a acceptées.

**ORDRE DU JOUR :**

**MODIFICATION de l'ORDRE du JOUR.**

Il est proposé d'ajouter au point 3 :

- Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie
- Projet de lettre aux riverains concernés.

**APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS**

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 17 juin 2011.
- 2) Projet FDS 2012.
- 3) Emprunt.
- 4) USEDA : Emplacement 3<sup>ème</sup> lanterne.
- 5) CCVA : Prise de la compétence tourisme.
- 6) SIDEN/SIAN – Adhésion de nouvelles communes.
- 7) Avancement de grade agent communal – Création de poste.
- 8) Location Terrain de football.
- 9) Questions diverses.

1) **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011.**

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2011.

Aucune remarque et/ou observation n’ayant été faites, il est procédé à l’approbation du procès-verbal.

**APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS**

## **2) PROJET FDS 2012.**

Monsieur le Maire propose la Rue Enleval (VC8) sur une longueur de 180 m pour un montant de 57 408.00 € TTC et la ruelle de la Gare (VC14) sur une longueur de 150 m pour un montant de 31 906.00 € TTC.

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'un projet, le choix s'effectuant en début d'année selon la subvention allouée au canton. En tout état de cause, il ne sera retenu que l'une d'entre elles, voire la moitié.

La réfection de la rue du Marais est en attente de l'enfouissement des lignes aériennes.

**POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

## **3) CHOIX de l'ENTREPRISE pour les TRAVAUX de VOIRIE.**

Huit entreprises ont adressé une proposition de prix.

La commission d'appel d'offre, réunie de jour a retenu l'entreprise EUROVIA à LAON, celle-ci étant la mieux disante des huit entreprises. Son devis s'élève à 205 105,03 € HT soit 245 305,62 € TTC.

**POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

## **- EMPRUNT pour l'AMÉNAGEMENT des TROTTOIRS.**

Pour un montant de 300 000.00 €, sur une durée de 60 trimestres, deux propositions ont été reçues :

Crédit Agricole	Taux à 5.55 %	Montant échéance trimestrielle : 7 399.43 €
Caisse Epargne	Taux à 4.34 %	Montant échéance trimestrielle : 6 828.99 €.

Monsieur le Maire propose de n'emprunter que 250 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne.

**APPROUVÉ à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et 5 CONTRE M. Bernard CORDELETTE, Mme Marie-Jeanne BAILLEUX, M. Yann MARTIN, M. Emmanuel FONTAINE, Mme Carine KOWALSKI précisant qu'ils restent sur leur position quant au montant de l'emprunt.**

## **- PROJET de LETTRE aux RIVERAINS CONCERNES par les TRAVAUX.**

Après quelques précisions données aux membres du Conseil, il est décidé de transmettre aux riverains une lettre d'information proposée par Monsieur le Maire concernant ces travaux qui débuteraient en octobre.

## **4) USEDADA : Emplacement 3<sup>ème</sup> lanterne.**

Le devis demandé à l'USEDADA, pour avoir de nouveaux points lumineux sur la Commune, est d'un montant de 2 524.75 Euros.

Le tarif reste le même que ce soit pour deux ou trois points lumineux.

Il a été proposé, lors de la réunion du 17 juin les emplacements suivants :

- au niveau de chez Madame Kocelniak – 19, rue de Saint-Gobain
- au niveau de chez Mademoiselle Housset – 16, rue Eugène Boucher.

Après réflexion, il est proposé un 3<sup>ème</sup> point, au niveau de chez Mme LEBRUN – 4 rue de Grémont

**POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

**5) CCVA : PRISE de la COMPETENCE TOURISME.**

Lors de la réunion du Conseil Communautaire de la CCVA du 2 mai 2011, l'assemblée a voté à l'unanimité la prise de compétence Tourisme. La CCVA doit modifier ses statuts en conséquence et chaque commune doit donc prendre une délibération concernant la modification des statuts du Val de l'Ailette.

**POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

**6) SIDEN/SIAN : ADHESION de NOUVELLES COMMUNES.**

La Commune de NEUVILLE-SAINT-VAAST (Pas de Calais) et le Syndicat des Eaux de BEAUMONT-INCHY (Nord) demandent leur adhésion au sein du SIDEN/SIAN.

Lors de sa réunion du 15 janvier 2010, il a été proposé de ne plus approuver l'adhésion de nouvelles communes pour manifester le mécontentement de l'ensemble du Conseil contre le retard pris dans la mise en œuvre des travaux d'assainissement collectif.

Il est procédé au vote, tout en précisant qu'il ne s'agit pas d'un vote émis contre les communes concernées mais contre l'adhésion de nouvelles communes alors que l'assainissement collectif est en situation de blocage pour des communes adhérentes depuis plusieurs années dont BARISIS-AUX-BOIS.

**CONTRE à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS pour l'ADHESION de NOUVELLES COMMUNES au SIDEN/SIAN.**

**7) AVANCEMENT DE GRADE AGENT COMMUNAL – CREATION DE POSTE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame CURTO Cécile, Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe a réussi son examen professionnel d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe.

Il convient donc d'ouvrir le poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> août 2011.

**POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS**

**8) LOCATION du TERRAIN de FOOTBALL.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que de plus en plus de Centres Aérés, par l'intermédiaire des Ecuries de BARISIS, demandent l'utilisation du terrain de football pour quelques nuits.

Monsieur le Maire propose de mettre en place une facturation de 15 € par nuit pour dédommagement (eau, électricité, ordures ménagères).

**APPROUVÉ à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et 1 CONTRE M. Jean FLAMANT + pouvoir de M. BOITELLE précisant qu'il est pour la gratuité.**

**9) QUESTIONS DIVERSES.**

- Monsieur le Maire informe que la demande d'alignement de la propriété de la rue Enleval ne concernait pas la DDT et que la Commune ne pouvait rien faire.

- Monsieur le Maire signale, que pendant le congé de maladie de M. KOWALSKI, M. BAILLET travaille désormais du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

- Monsieur le Maire souligne que M. KOWALSKI pourrait reprendre son travail en poste aménagé d'après le Médecin de la Commission de réforme.

D'autre part, Monsieur le Maire rappelle que le salaire de M. KOWALSKI est remboursé intégralement par l'assurance du personnel.

Pour pallier à l'absence de M. KOWALSKI, une demande de TIG (Travail d'Intérêt Général) a été demandée auprès du Tribunal.

- M. MARTIN informe le Conseil Municipal qu'un réel problème se pose aux Lentillères avec une invasion de blaireaux. Il souhaite l'intervention rapide de la commune se renseigne auprès des chasseurs de BARISIS afin de savoir si des piègeurs agréés pourraient intervenir.

- Mme ARMANI signale un trou important dans la rue Enleval (route et affaissement de trottoirs).

- Mme KOWALSKI informe ses collègues qu'elle est toujours dans l'attente de la réponse des autorités pour l'appellation de la Commune de BARISIS-AUX-BOIS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Ont signé les membres présents,

François BOBO,

Jean FLAMANT,

Guy PERNAUT,

Anne PERDU,

Bernard CORDELETTE,

Didier LEMÉE,  
Pouvoir à Guy PERNAUT

Maurice BOITELLE,  
Pouvoir à Jean FLAMANT

Emmanuel FONTAINE,

Marie-Jeanne BAILLEUX,

Christophe GOSSEAU,

Yann MARTIN,

Suzanne GERNON,

Françoise ARMANI,

Avelino GOMES,

Carine KOWALSKI,